

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CD124

présenté par

M. Nicolas Bonnet, Mme Belluco, Mme Ozenne, Mme Pochon et M. Thierry

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.</p>
